Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260520-DE2026_096-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 27
Membres votants : 29

Le 20 mai 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.

Envoi de la convocation le : 13 mai 2026 Publication de la convocation le : 13 mai 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, M. Thierry CAPRON, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Jean-Yves MORVAN, M. Laurent FAURE, Mme Danièle PRIOL-THOMAS, M. Paul LADMIRAULT, Mme Frédérique TAPON, Mme Sophie PREUNEL, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
Mme Linda RIOU a donné procuration à M. Thierry COUPELANT
M. Jérémy CLOAREC a donné procuration à Mme Carine THOMAS

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : Mme Carine THOMAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 27 MAI 2026
Date de publication : 27 MAI 2026

Délibération n° 2026-096 : Budget principal – affectation du résultat 2026
Rapporteur : Mme Nadine JUDE

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

L'exécution du budget se termine par la détermination du résultat de la section de fonctionnement et du solde de la section d'investissement. Le résultat de la section de fonctionnement ou le solde d'exécution de la section d'investissement représentent, au sein de chaque section, la différence entre les titres émis et les mandats émis.

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement au budget primitif de l'année suivante est décidée par délibération du conseil municipal postérieurement au vote du compte administratif.
Le résultat doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, c'est-à-dire du déficit antérieur d'investissement corrigé des restes à réaliser. L'affectation en investissement se traduit par une recette au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).
Le surplus éventuel peut également être affecté selon le choix du conseil municipal, à la section d'investissement au compte 1068 ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement au compte 002.
Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté est inscrit au compte 001 (en recette en cas d'excédent, ou en dépense en cas de déficit) ;

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260520-DE2026_096-DE

Considérant que le compte financier unique 2025 de la commune (budget principal) s'établit comme suit :

I. Section de fonctionnement :

LIBELLE	TOTAL
Dépenses	4 358 054,40 €
Recettes	5 035 904,74 €
Solde d'exécution section fonctionnement 2025	***677 850,34 €***
Solde d'exécution 2024 reporté	100 000,00 €
Solde d'exécution section fonctionnement 2025 cumulé - résultat à affecter	**777 850,34 €**

II. Section d'investissement :

LIBELLE	MONTANT
Dépenses	2 195 560,84 €
Recettes	3 562 813,64 €
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2025	***1 367 252,80 €***
Solde d'exécution 2024 reporté	- 461 556,30 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025 cumulé	**905 696,50 €**
Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2025	1 241 812,23 €
Restes à réaliser en recettes au 31/12/2025	1 835 123,96 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	***593 311,73 €***
Besoin de financement de la section d'investissement	**- €**

Vu l'avis favorable de la commission finances, RH, administration générale et gestion des risques du 7 mai 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Affecter le résultat de fonctionnement cumulé du compte financier unique 2025 (budget principal) comme suit :
  - au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2026 pour couvrir les dépenses de la section d'investissement prévues ainsi que les restes à réaliser, à hauteur de **777 850,34 €**

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTÈRE)

La Secrétaire de séance,
Carine THOMAS